



## **Rapport développement qualité**

**SPOS 2012-2013**

**Lycée Technique pour Professions de Santé**

### **Vérification de l'objectif annuel**

#### **1. Objectifs**

Mise en œuvre de conditions propices permettant à l'équipe d'exploiter ses ressources au sein de l'institution LTPS.

Se donner les moyens pour pouvoir offrir un service spécifique dans la régulation des interactions au sein de l'école.

#### **2. Mesures**

Voir pages du présent document.

#### **3. Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

Voir conclusions générales ; page du présent document.

## 1. Description et évaluation des principaux axes de travail

### 1.1.) Conseil et accompagnement

#### a) Objectifs

1. Assurer l'utilisation des ressources de la communauté scolaire par une collaboration étroite avec tous les membres de celle-ci, afin de garantir la réussite scolaire de tous les élèves du lycée.
2. Prévenir les échecs scolaires et anticiper les abandons, par une attention privilégiée à la population à risque.

#### b) Mesures

1. Échanges réguliers  
Se donner le cadre adéquat à l'échange professionnel : bureaux, disponibilités, réunions.  
Se donner des procédures standardisées : moyens de communication.
2. Donner une attention privilégiée à la population à risque : définir et identifier les critères à risque et les moyens de réduire les facteurs de risque ou /et d'y remédier.  
Communiquer et proposer les définitions et les procédures du SPOS aux collaborateurs potentiels.

#### c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusion

1. Des échanges réguliers ont eu lieu avec les enseignants/régents, le Service d'Accompagnement (SACCO) et avec la direction en vue de trouver des solutions aux difficultés des élèves. Ces concertations se sont faites par différentes voies de communication, à savoir des échanges oraux, ainsi que par courriel. L'exploitation des compétences spécifiques de chaque membre de la communauté scolaire a permis de répondre aux besoins de ces élèves.  
Le SPOS a recherché à impliquer tous les professionnels concernés par tous les moyens à sa disposition.
2. La prévention des échecs scolaires étant un objectif principal, l'équipe s'est focalisée sur les élèves risquant l'écartement de la formation. Pour ce faire, nous avons élaboré des critères permettant d'identifier les élèves à risque. La mise au point de ces critères s'est faite en collaboration avec les enseignants et le SACCO ainsi qu'à l'aide d'outils tels que le « Fichier élève », le « gestionnaire des consultations » (GECO) et le « Fichier Conseil de Classe ».

Parallèlement à l'aide scolaire, pédagogique et psycho-sociale, prenant en compte les ressources et les désidératas de l'élève, le SPOS prévient le décrochage scolaire par l'initiation d'une réorientation (plan B).

## **OBJECTIFS 2013-2014**

- Faciliter les échanges avec les partenaires scolaires en ce qui concerne le suivi des élèves. (Par exemple à l'aide d'outils/méthodes approprié(e)s)
- Obtenir une évaluation complète des interventions réalisées, par une documentation plus standardisée du travail avec l'élève. Par exemple, la notation de toutes les données relatives au suivi d'un élève dans le gestionnaire de consultations (GECO) facilite les transmissions d'informations au sein de l'équipe SPOS.

### **1.2.) Prévention**

#### **a) Objectifs**

1. Distribuer à toute la communauté scolaire, des recommandations d'actions utiles aux enseignants et aux élèves en cas de détresse aiguë et crise de nerfs d'un élève en classe.
2. Sensibiliser sur des thèmes de santé, comme l'obésité et le « mobbing » et élaborer des plans d'action préventifs avec toute la communauté scolaire.

#### **b) Mesures**

1. Après la remise des recommandations élaborées par le SPOS à la direction, le SPOS attend la suite donnée par la direction, fait des rappels et soutient les membres de la communauté scolaire confrontée à la problématique.
2.
  - Echange intense SPOS/Médecine scolaire.
  - Atelier lors du Health Virus Day (HVD)
  - Collaboration avec BEE SECURE

#### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. Le SPOS n'a eu aucune information de la part de la direction concernant le document élaboré.
2. Le choix des thématiques abordées a été réalisé suite à un échange avec les partenaires scolaires et sociaux. Les priorités ont été définies sur base d'informations recueillies et documentées. Suite à cela, le SPOS a organisé en

coopération étroite avec les professionnels concernés, des activités d'information et de sensibilisation pour les jeunes. Dans le cadre du HVD, le SPOS a créé en collaboration avec le SACCO et la Médecine scolaire un atelier sur les thèmes de la santé, de l'estime de soi et de l'hygiène de vie (prévention primaire). Sur base de ces thèmes les élèves ont monté une pièce de théâtre.

En ce qui concerne la prévention secondaire, une intervention en classe a eu lieu en collaboration avec le BEE SECURE.

## **OBJECTIFS 2013-2014**

- Approbation par la direction d'un document « recommandations d'actions à distribuer aux enseignants et aux élèves en cas de détresse aiguë et crise de nerf d'un élève en classe » élaboré en collaboration avec tous les professionnels concernés du LTPS. (SPOS, SACCO, conseil d'éducation, ...)
- Le SPOS s'applique pour qu'une analyse régulière de la complémentarité de différentes offres, telles que par exemple le groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP), soit réalisée de même que les ajustements nécessaires, en concertation avec les partenaires concernés. Ceci permet au SPOS une implication efficace dans le dépistage et dans la réintégration des jeunes qui ont bénéficiés de telles interventions.

### **1.3) l'Orientation**

#### **a) Objectifs**

1. Perfectionner l'orientation de l'Aide-soignant (AS) vers l'Auxiliaire de vie (AV).
2. Se donner les moyens pour détecter le plus tôt possible les élèves en risque d'être écartés surtout en 1<sup>ère</sup> année de formation des aides-soignants (AS) et des assistants en pharmacie (AP).
3. Actualisation de la procédure d'organisation et de transmission d'informations concernant la « Foire de l'étudiant ».
4. Approfondir les compétences en orientation et actualiser continuellement les connaissances en la matière.
5. Mise en place d'une collaboration avec le SPOS de l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C).
6. Approfondir l'échange entre collaborateurs SPOS des autres lycées.

## **b) Mesures**

1. Contact régulier avec les SPOS des lycées offrant la formation de l'Auxiliaire de vie.
  - Récolte d'informations précises et actuelles.
  - Clarifier les passerelles AS – AV à tous les niveaux (10<sup>e</sup>/11<sup>e</sup>/12<sup>e</sup>)
2. Clarifier les questions concernant le nouveau système modulaire des formations AS et AP.
3.
  - Récolte et transmission de toutes les informations utiles (p.ex. lors de réunions SPOS/Direction)
  - Informations utiles = feedback des enseignants concernant le déroulement de la foire 11-12 ; changement dû à la réforme scolaire (BTS SI/SF/ATM radiologie)
4.
  - Participation à toutes les réunions BTS SI/ SF et ATM de radiologie
  - Information continue sur les dates de réunion, concertations avec les tuteurs/ coordinateurs
5. Echanges intensifs avec le SPOS de l'école de la 2<sup>ième</sup> Chance (E2C).
6. Echanges réguliers avec les assistants sociaux des autres SPOS et échanges en cas de besoin avec les autres membres des SPOS.

## **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. Le SPOS a été très actif dans le domaine d'orientation. En effet, de nombreuses questions ont pu être clarifiées concernant la passerelle AS-AV. De plus, tous les élèves AS du LTPS réorientés vers la formation AV, ont pu être admis dans les différents lycées. Cependant, d'autres questions y relatives doivent encore être clarifiées pour l'année prochaine.
2. Les échanges entre professionnels et la prise en charge des élèves de la formation DAP en difficultés, se sont entamés au moment crucial où le risque d'un écartement était déjà prévisible. Le SPOS a pris l'initiative de préparer ces élèves à l'échec en travaillant sur une orientation vers une autre formation scolaire ou vers la vie active (plan B).

La prise de connaissance du fonctionnement du nouveau système modulaire, avec ses critères de promotion (au moins 1/3 des modules réussis en 1<sup>ère</sup> année de formation sinon écartement), rend indispensable une étroite collaboration.

Pour éviter les écartements, les élèves en DAP AS/AP nécessitent dès le début de leur formation un encadrement renforcé de la part des enseignants, du SACCO et du SPOS. En 2013-2014, le SPOS vise la détection et la prise en

charge des élèves dès qu'ils manifestent des difficultés en concertation avec le service SACCO et avec les enseignants concernés.

3. Une version complète de la procédure d'organisation de la foire de l'étudiant a été développée et documentée. Certaines incertitudes doivent encore être réglées l'année prochaine. De plus, une évaluation concernant la satisfaction et l'impact de cette visite serait intéressante afin d'améliorer certains aspects de l'organisation.
4. L'équipe SPOS a participé à de nombreuses réunions/conférences spéciales concernant les différentes formations proposées par le LTPS. Celles-ci ont permises à l'équipe d'être constamment à jour au sujet des nouvelles réformes.  
D'autre part, les informations récoltées à travers le CPOS ainsi que la participation à des formations continues proposées par le CEDIES, ont permises l'approfondissement des compétences en matière d'orientation.
5. Le SPOS a eu des contacts sporadiques avec le lycée E2C, contacts nettement insuffisants pour offrir un travail professionnel adéquat aux élèves. L'E2C accueille surtout les élèves adultes écartés des formations offertes dans les lycées et les prépare à une réintégration scolaire. Bon nombre de ces élèves réintègrent le LTPS. Vu les circonstances, le SPOS doit se donner les moyens pour avoir un contact privilégié avec le SPOS/E2C en 2013-2014.
6. Il y a eu des échanges fructueux avec les membres des autres SPOS. Mais l'offre multiple de formations et leurs critères d'admission complexes, exigent une étroite collaboration.

#### **OBJECTIFS 2013-2014**

- Détection rapide (le plus tôt possible) des difficultés rencontrées par les élèves en DAP et prise en charge multidisciplinaire en vue du maintien des élèves dans la formation de leur choix ou en visant rapidement une réorientation vers un choix plus adapté aux ressources de l'élève.
- Approfondir l'échange entre collaborateurs SPOS des autres lycées.

#### **1.4.) Information**

##### **a) Objectifs**

1. Transmission efficace des informations pertinentes à toute la communauté scolaire du LTPS.

## **b) Mesures**

1.
  - Vérifier l'impact et/ou l'utilité de la méthode de transmission des informations auprès de la communauté scolaire (questionnaire, ...)
  - Améliorer la transmission des informations :
    - Création d'une sous-rubrique « News » dans la rubrique SPOS du site internet LTPS.
    - Identifier le besoin auprès de la communauté scolaire (p.ex. par un questionnaire)
    - Définir les informations pertinentes (p.ex. conférences, portes ouvertes, CEDIES info, etc.)

## **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. Avant toute transmission d'information, les données récoltées ont été triées selon la pertinence de l'information et classées selon le public cible. Par après, ces informations ont été transmises par différents moyens de communication (e-mails, affichage papier, oralement par le passage en classe). Cependant, l'impact et/ou l'utilité de la transmission des informations auprès de la communauté scolaire n'a pas pu être vérifié(e). Il semble également important, de créer une sous-rubrique « News » dans la rubrique SPOS du site internet LTPS dans le but d'atteindre les parents d'élèves respectivement le grand public.

### **OBJECTIFS 2013-2014**

- Transmission efficace des informations pertinentes à toute la communauté scolaire du LTPS et au grand public (futurs élèves du LTPS, entourage des élèves du LTPS, services externes, ...) et évaluation de l'impact et/ou de l'utilité de ces transmissions.

### **1.5.) Coopération externe**

#### **a) Objectifs**

1. Assurer et soutenir l'encadrement externe adéquat de tout élève en difficulté. Etablir, assurer et promouvoir l'échange avec les services extérieurs dans l'intérêt des élèves en difficulté.

## **b) Mesures**

1.

Détecter les personnes vulnérables à des problèmes de santé et proposer un encadrement adéquat au maintien de leur santé.

- Maintenir l'étroite collaboration avec la Médecine Scolaire (organisation de réunions régulières)
- Développer et élaborer des projets

Assurer l'encadrement des élèves par les services et les institutions externes.

- Documentation systématique des coopérations externes
- Rendre le réseau de collaboration externe transparent

## **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1.

Une collaboration étroite, structurée et documentée avec la Médecine Scolaire a permis de cibler les élèves touchés par des maladies à risque, d'élaborer des mesures d'aide et de garantir un encadrement multidisciplinaire adapté au maintien de la santé des élèves concernés.

Par ailleurs, dans cette même collaboration, un travail précurseur dans la promotion de la santé physique et psychique a été réalisé dans le cadre du HVD à l'aide d'un atelier commun proposé aux élèves sur le thème de l'estime de soi (travail de prévention des maladies).

Une collaboration étroite avec l'Office National de l'Enfance (ONE) a été entamée. Les assistants sociaux des SPOS se sont regroupés au CPOS pour structurer les moyens d'hébergement des élèves en difficultés.

Les coopérations externes ont été encodées (serveur, GECO), ce qui a facilité les transmissions d'informations au sein de l'équipe, ainsi que l'accompagnement des élèves encadrés par les services et les institutions externes.

### **OBJECTIFS 2013-2014**

- Coopération régulière/travail en partenariat privilégié avec les autres SPOS afin de garantir une transmission efficace et complète de toutes informations relatives aux élèves.



## **1.6.) Participation au développement de l'école**

### **a) Objectifs**

1. Promouvoir la visibilité de la complémentarité des services d'encadrement des élèves existants au sein du LTPS.
2. Offrir un cadre perfectionné aux élèves bénéficiaires du service du tiers payant régis par le MENPF (service nommé au LTPS « Schüler hellëfe Schüler (ShS) »).
3. Intégration du SPOS à la Cellule de Développement Scolaire (CDS).

### **b) Mesures**

1.
  - Définir les critères de collaboration SPOS/SACCO, de complémentarité et de différenciation.
  - Discuter, argumenter les tâches réciproques SPOS/SACCO.
  - Offrir le cadre qui favorise les contacts et les concertations SPOS/SACCO.
  - Documenter et transmettre les concepts de collaboration élaborés aux professionnels intéressés.
2. Une meilleure gestion de la demande et une prise en charge encore plus stricte des élèves concernés.
3. Participation active du psychologue du SPOS aux réunions CDS.

### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. La collaboration entre le SPOS et le SACCO continue sa phase de développement. Lors de cette première année de collaboration, il y a eu des échanges et des transmissions d'informations entre les deux services. Des projets en commun, tel que le HVD, la fête de fin d'année scolaire, la demi-journée d'accueil, etc., ainsi que des co-interventions en classe ou en équipe pédagogique ont eu lieu lors de cette première année de coopération. Cette collaboration reste néanmoins à approfondir à l'aide par exemple de réunions régulières contribuant à un système de travail défini entre les deux services. De ce fait, il est important de définir les critères permettant d'identifier des situations propices à une collaboration.
2. Aucun élève n'a eu d'indemnité vu le manque de constance des élèves. Le nombre de demandes et d'offres étant très restreint, une réflexion sur une meilleure visibilité du service s'impose.
3. Le membre du SPOS actif au sein de la CDS a participé à toutes les réunions. Il a transmis les informations et sujets discutés de manière sporadique à l'équipe SPOS. Une documentation précise des questions clés discutées en réunions CDS est

nécessaire pour permettre à l'équipe SPOS de discuter des sujets pertinents pour le service afin de transmettre ses desideratas à la CDS.

### **OBJECTIFS 2013-2014**

- Instaurer des réunions de travail SPOS/SACCO afin de fixer les critères de coopération et de collaboration, ainsi que les complémentarités et les différences dans tous les domaines professionnels communs.
- Faire approuver la Charte SPOS par « toute la communauté scolaire » (nouveaux membres SPOS, direction, enseignants).
- Etablir un mode de communication transparent et efficace avec la direction et avec tous les membres de la communauté scolaire par la validation des objectifs, priorités et spécificités du SPOS.

### **1.7.) Développement qualité SPOS**

#### **a) Objectifs**

1. Intégration de nouveaux collaborateurs, psychologues et assistants sociaux, avec un CDI à temps plein.

#### **b) Mesures**

1.
  - Le SPOS a remis des données statistiques exposant l'ampleur des tâches du service SPOS à la direction pour soutenir la demande adressée au MEN d'un poste fixe pour un psychologue au SPOS. Le SPOS reste en contact régulier avec la direction pour avoir les informations quant à la suite que le Ministère veut bien donner à sa demande et pour motiver la direction à insister auprès du Ministère sur les besoins urgents en personnel de ce service.
  - Un membre du SPOS a manifesté son intérêt pour le travail exigé au SPOS du LTPS et a fait une demande de poste fixe en qualité de psychologue au SPOS du LTPS.

#### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1.
  - Malgré l'existence et la transmission aux responsables – décideurs d'un document qui indique clairement que le service SPOS est de plus en plus sollicité par les élèves du LTPS, le personnel n'a pas pu être renforcé en 2013 par un professionnel occupant un poste fixe.

- Malgré les louanges de la part de la direction envers la qualité du travail réalisé par ce membre pendant deux ans en qualité d'assistant pédagogique, la direction n'a pas pu lui offrir un poste fixe en qualité de psychologue du SPOS.
- Le SPOS n'a pas eu de feedback concret de la part de la direction au sujet d'un renforcement du personnel.

## **OBJECTIFS 2013-2014**

- Renforcer l'équipe SPOS par des postes de psychologues et d'un assistant social avec un CDI à temps plein
- Demander une appréciation du service offert par le SPOS (9 domaines d'activité) à toute la communauté scolaire par un questionnaire évalué au cours de l'année.

### **1.8.) Relations publiques**

#### **a) Objectifs**

1. Visibilité du service SPOS.

#### **b) Mesures**

1. Réaménagement de la page SPOS sur le site internet du LTPS

#### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. Le SPOS a entrepris des démarches facilitant l'accès à son service, telles que :
  - le passage dans les classes
  - l'affichage d'un plan d'occupation des bureaux et des coordonnées de contacts
  - l'insertion des services offerts dans le carnet d'accueil LTPS
  - la transmission d'information par E-mail

Cependant, d'autres mesures sont nécessaires afin de rendre le travail plus transparent pour la communauté scolaire et pour le grand public. Il serait par exemple intéressant de présenter les objectifs pour l'année scolaire lors de la plénière LTPS en début d'année scolaire. Une autre mesure pertinente serait de développer une brochure SPOS incluant:

- Charte SPOS du Lycée
- Coordonnées SPOS
- Calendrier des tâches
- Les 9 domaines d'activités

En ce qui concerne le grand public, il est indispensable de réaménager la rubrique SPOS sur le site internet « ltps.lu ». Ce dernier point n'a pas pu être développé cette année-ci par manque de réaction de la direction à la demande formulée par le SPOS.

## **OBJECTIFS 2013-2014**

- Visibilité des services offerts et transparence du travail accompli.

### **1.9.) Administration**

#### **a) Objectifs**

1. Faciliter l'accès, l'utilisation et la transmission d'informations au sein de l'équipe SPOS.

#### **b) Mesures**

1. Création d'une banque de données :
  - Utilisation des fiches téléphoniques et du Programme « GECO », établi par le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires.

#### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. L'exploitation du Programme « GECO » a facilité l'accès aux informations, ainsi que l'utilisation et la transmission de celles-ci au sein de l'équipe SPOS. Etant donné que ce gestionnaire de consultations permet un recueil complet des informations pertinentes, la fiche téléphonique n'a pas été utilisée. Ceci dit, après une première année d'utilisation du « GECO », il a été constaté que des améliorations au niveau de l'utilisation de l'outil s'imposent afin de standardiser l'encodage des informations.

## **OBJECTIFS 2013-2014**

- Faire valoir les aspects propres aux besoins individuels des élèves et à la dynamique et cohésion de groupe d'une classe par une collaboration du SPOS à la sélection des élèves au bilan des compétences pour la formation de l'aide-soignant et/ou de l'assistant en pharmacie.

## **2.) Conclusions générales**

### **2.1. Résumé et pistes de travail pour 2013-2014**

#### **2.1.1.) Conseil et accompagnement**

Les objectifs fixés ont pu être atteints en partie seulement. Il est nécessaire de sensibiliser d'avantage les intervenants scolaires par rapport aux moyens d'action disponibles et à l'importance d'une collaboration systématique et préventive.

##### **Objectifs 2013-2014**

- Faciliter les échanges avec les partenaires scolaires en ce qui concerne le suivi des élèves. (Par exemple à l'aide d'outils/méthodes approprié(e)s)
- Obtenir une évaluation complète des interventions réalisées, par une documentation plus standardisée du travail avec l'élève. Par exemple, la notation de toutes les données relatives au suivi d'un élève dans le gestionnaire de consultations (GECO) facilite les transmissions d'informations au sein de l'équipe SPOS.

#### **2.1.2) Prévention**

La Direction n'a pas donné de suite quant aux recommandations à transmettre à la communauté scolaire.

Le SPOS a organisé en coopération étroite avec les professionnels concernés, des activités d'information et de sensibilisation pour les jeunes. Ces échanges ont été fructueux.

##### **Objectifs 2013-2014**

- Approbation par la direction d'un document « recommandations d'actions à distribuer aux enseignants et aux élèves en cas de détresse aigue et crise de nerf d'un élève en classe » élaboré en collaboration avec tous les professionnels concernés du LTPS. (SPOS, SACCO, conseil d'éducation, ...)
- Le SPOS s'applique pour qu'une analyse régulière de la complémentarité de différentes offres, telles que par exemple le groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP), soit réalisée de même que les ajustements nécessaires, en concertation avec les partenaires concernés. Ceci permet au SPOS une implication efficace dans le dépistage et dans la réintégration des jeunes qui ont bénéficiés de telles interventions.

### **2.1.3) Orientation**

Le SPOS a été très actif dans le domaine d'orientation.

Des questions concernant les formations AS et AV doivent encore être clarifiées.

Afin d'éviter le décrochage scolaire, il est primordial de recevoir les informations pertinentes au bon moment. Le SPOS vise la détection et la prise en charge des élèves dès qu'ils manifestent des difficultés en concertation avec le service SACCO et avec les enseignants concernés.

En ce qui concerne la foire de l'étudiant, certaines incertitudes doivent encore être réglées.

En matière d'orientation générale, l'équipe SPOS a approfondi ses compétences.

Une collaboration étroite avec tous les autres SPOS s'impose afin de pouvoir offrir une orientation et réorientation plus efficace.

#### **Objectifs 2013-2014**

- Détection rapide (le plus tôt possible) des difficultés rencontrées par les élèves en DAP et prise en charge multidisciplinaire en vue du maintien des élèves dans la formation de leur choix ou en visant rapidement une réorientation vers un choix plus adapté aux ressources de l'élève.
- Approfondir l'échange entre collaborateurs SPOS des autres lycées.

### **2.1.4) Information**

La transmission des informations pertinentes a eu lieu tout au long de l'année, sans vérification de son impact et/ou de son utilité.

#### **Objectifs 2013-2014**

- Transmission efficace des informations pertinentes à toute la communauté scolaire du LTPS et au grand public (futurs élèves du LTPS, entourage des élèves du LTPS, services externes, ...) et évaluation de l'impact et/ou de l'utilité de ces transmissions.

### **2.1.5) Coopération externe**

La coopération avec les services externes est efficace et la traçabilité du travail effectué sera garantie par un encodage systématique.

#### **Objectifs 2013-2014**

- Coopération régulière/travail en partenariat privilégié avec les autres SPOS afin de garantir une transmission efficace et complète de toutes informations relatives aux élèves.

### **2.1.6) Participation au développement de l'école**

La collaboration SPOS-SACCO a évolué positivement. Néanmoins, elle reste à approfondir.

En ce qui concerne le service du tiers payant régis par le MENPF, une réflexion sur une meilleure visibilité du service s'impose.

L'intégration du SPOS à la CDS est garantie par la participation active de l'un de ses membres.

#### **Objectifs 2013-2014**

- Instaurer des réunions de travail SPOS/SACCO afin de fixer les critères de coopération et de collaboration, ainsi que les complémentarités et les différences dans tous les domaines professionnels communs.
- Faire approuver la Charte SPOS par « toute la communauté scolaire » (nouveaux membres SPOS, direction, enseignants).
- Etablir un mode de communication transparent et efficace avec la direction et avec tous les membres de la communauté scolaire par la validation des objectifs, priorités et spécificités du SPOS.

### **2.1.7) Développement qualité SPOS**

Le personnel n'a pas été renforcé en 2013 par un professionnel occupant un poste fixe.

#### **Objectifs 2013-2014**

- Renforcer l'équipe SPOS par des postes de psychologues et d'un assistant social avec un CDI à temps plein
- Demander une appréciation du service offert par le SPOS (9 domaines d'activité) à toute la communauté scolaire par un questionnaire évalué au cours de l'année.

### **2.1.8) Relations publiques**

Le SPOS a entrepris des démarches facilitant l'accès à son service. Cependant, d'autres mesures sont nécessaires afin de rendre le travail plus transparent pour la communauté scolaire et pour le grand public.

#### **Objectifs 2013-2014**

- Visibilité des services offerts et transparence du travail accompli.

### **2.1.9) Administration**

L'exploitation du Programme « GECO » a facilité l'accès aux informations, ainsi que l'utilisation et la transmission de celles-ci au sein de l'équipe SPOS. Ceci dit, après une première année d'utilisation du « GECO », il a été constaté que des améliorations au niveau de l'utilisation de l'outil s'imposent.

#### **Objectifs 2013-2014**

- Faire valoir les aspects propres aux besoins individuels des élèves et à la dynamique et cohésion de groupe d'une classe par une collaboration du SPOS à la sélection des élèves au bilan des compétences pour la formation de l'aide-soignant et/ou de l'assistant en pharmacie.

### **2.2. Conclusions**

Des conditions propices à l'exploitation des ressources du SPOS ont été établies au sein de l'institution LTPS, mais ce uniquement grâce à d'énormes efforts de la part de tous les membres du service.

La spécificité et la complexité du travail psychosocial du SPOS dans le milieu scolaire exigent une équipe fixe pouvant acquérir l'expérience permettant de garantir la continuité et la stabilité du travail, ainsi que l'établissement de relations de confiance avec toute la communauté scolaire.

De ce fait, comme les années précédentes, il est nécessaire de continuer à contribuer activement au développement des conditions de travail propices à l'exploitation des ressources professionnelles de l'équipe SPOS et des autres équipes professionnelles du LTPS.

### **3.) Annexe**

- ❖ Grille d'auto-évaluation et de développement des pratiques SPOS